

Le foyer des Lumières

par Naïs Sabatier

La famille s'est-elle transformée au XVIII^e siècle ? Est-elle devenue un espace d'émancipation pour les individus désormais détenteurs de droits, ou est-elle restée au contraire un lieu de domination genrée ? Les philosophes des Lumières ont à ces questions des réponses nuancées.

À propos de : Gabrielle Radica, *La famille des classiques*, Lyon, ENS Éditions, 2026, 305 pages, 28 euros, EAN : 9791036209185

Le concept de « famille moderne » est utilisé pour désigner la transformation historique et progressive de la cellule familiale, qui se distingue de ses formes plus anciennes par des traits inédits, notamment les nouveaux droits individuels accordés à ses membres. Rompant avec l'autorité du lignage et de la pérennisation du patrimoine dans la communauté familiale (qui, de ce point de vue, aboutit à une très forte hiérarchisation de ses membres), la famille moderne devient un espace où peuvent se déployer certaines des grandes aspirations émancipatrices de la philosophie des Lumières : l'intimité et l'importance des aspirations personnelles, la reconnaissance du droit de propriété privée de l'individu, mais aussi la possibilité, pour les enfants, de se dégager progressivement de l'autorité parentale.

Cependant, des études féministes (notamment celle de Carole Pateman), ont récemment perçu les limites de cet élan individualiste et égalitariste, notamment pour les femmes, qui n'en bénéficient pas au même titre que les hommes. L'affirmation des droits individuels pourrait alors apparaître comme une promesse d'émancipation largement illusoire. Rousseau constitue la cible principale de cette incrimination : en

insistant sur l'inégalité dans le mariage, il « resterait ainsi extérieur à l'évolution égalitariste » (p. 38) de la famille. Pareillement, Locke « déçoit » (p. 117) en plaçant l'homme à la tête de la famille après avoir insisté sur le consentement entre époux dans sa définition du mariage. La famille moderne est-elle le berceau de l'émancipation individuelle ou, au contraire, le lieu d'expression d'un certain conservatisme qui maintient des hiérarchies de genres et des ruptures d'égalité ?

Dans *La famille des classiques*, Gabrielle Radica entend se confronter à ces binarités : en revenant directement aux textes, l'ouvrage cherche à dépasser l'opposition entre, d'un côté, une vision individualiste de l'émancipation et, de l'autre, une critique qui réduirait cette émancipation à une illusion.

L'individu et sa famille : sujet égoïste ou sujet d'affection ?

G. Radica entend d'abord discuter l'interprétation contractualiste, qui définit la famille comme une « petite société formée volontairement » (p. 12). Cette manière de penser la famille permet d'abord de la soustraire, au moins en partie, à l'autorité de l'Église : elle n'est plus seulement une institution régie par des normes religieuses, mais une association qui se forme entre des individus libres. Elle permet ensuite de prendre ses distances avec l'autorité des coutumes d'Ancien Régime en cherchant les principes universels et les droits individuels sur lesquels la famille peut être fondée.

G. Radica montre cependant que ce modèle contractuel est réducteur. Il repose en effet sur une conception très individualiste de l'être humain : la société familiale serait formée par des individus qui choisissent de s'associer en fonction de leurs intérêts égoïstes et de leurs droits personnels. Or, la famille ne repose pas seulement sur un accord entre individus, puisqu'elle est aussi fondée sur des *sentiments*, qui conduisent les membres d'une famille à se soucier les uns des autres, comme l'affection des parents pour les enfants ou l'attachement au conjoint. De ce point de vue, la famille n'est donc plus pensée comme un groupe dans lequel les individus se fonderaient entièrement – en cela, la famille des classiques s'inscrit bien en faux contre une ancienne définition strictement holiste – ; mais cela ne signifie pas que chaque individu devient entièrement indépendant des autres. Les liens affectifs créent au contraire de nouvelles obligations et maintiennent les membres dans une relation de solidarité. C'est pourquoi G. Radica refuse de présenter la philosophie moderne de la famille

comme une simple étape vers l'individualisme. Comme elle l'écrit, « [les auteurs modernes] résistent fort à propos à une restitution purement individualiste de la famille qui n'est certes pas une leçon des philosophes classiques, mais sa caricature » (p. 15).

En reconnaissant l'existence de ces liens d'affection, certains chapitres de l'ouvrage proposent ainsi de relire les textes modernes sous un jour nouveau. C'est notamment le cas du premier chapitre, consacré à la famille chez Montesquieu, qui conduit G. Radica à revenir sur l'image d'un Montesquieu avant tout attaché à la défense des libertés individuelles. Dans *L'Esprit des lois*, Montesquieu associe en effet le « droit domestique » (p. 23) au droit naturel, c'est-à-dire qu'il considère que les relations entre les membres d'une famille sont elles aussi soumises à des règles qui ne dépendent pas uniquement des lois particulières d'une société. La liberté moderne ne consiste donc pas exclusivement à protéger l'individu dans ses biens et dans ses droits personnels : elle suppose aussi de préserver sa vie familiale, ses relations avec ses proches et les liens qui les unissent. La défense du « droit domestique » vient ainsi nuancer une interprétation strictement libérale de Montesquieu, en montrant que la liberté ne se construit pas uniquement contre les autres, mais aussi à travers les relations qui nous attachent à eux.

La famille contre l'État ?

Ce point de départ trouve un écho dans d'autres chapitres de l'ouvrage, qui montrent que plusieurs auteurs accordent aux liens familiaux une place importante dans leur conception de la liberté. C'est notamment le cas du quatrième chapitre, dans lequel G. Radica fait apparaître deux nouvelles formes de la famille, en étudiant successivement la « famille libérale » de Constant et la « famille démocratique » de Tocqueville (p. 79). Ces deux auteurs, pourtant attachés à la liberté individuelle, considèrent la famille comme une communauté qu'il faut préserver. Elle constitue en effet un espace de relations qui échappe en partie au pouvoir politique et qui peut donc être menacé lorsque celui-ci cherche à intervenir dans la vie des individus : la famille est ainsi « vulnérable aux attaques du politique » (p. 83). Chez Tocqueville, cette protection de la famille prend un sens particulier dans les sociétés démocratiques. La démocratie tend à faire de chaque individu un être plus indépendant, mais elle peut aussi l'encourager à se replier sur ses intérêts personnels et à se détourner des vertus

civiques. La famille joue alors un rôle de préservation des liens de solidarité et d'affection qui empêchent la liberté de se réduire à l'égoïsme.

Mais ce qui est d'autant plus intéressant, c'est que cette destruction de la binarité individu-famille fonctionne aussi chez les auteurs républicains, qui font de la règle matrimoniale une norme conservatrice, que le politique doit maintenir, parfois au prix de l'égalité. C'est le cas de Rousseau, qui subit un traitement inattendu dans le deuxième chapitre, en étant malgré lui érigé en figure conservatrice des propriétés et de l'héritage. Le pourtant très républicain auteur du *Contrat social* est aussi celui qui, dans le *Discours sur l'économie politique*, entend maintenir l'héritage des fils de famille, contre une redistribution des propriétés à la mort des pères. Rousseau serait alors le promoteur d'un « Heureux les fils de famille fortunés » (p. 59), qui témoigne chez lui d'un thème familial nuancant considérablement son républicanisme. Ainsi, passer par la famille des classiques, c'est parvenir à dépasser la catégorisation des auteurs en fonction d'étiquettes souvent trop étroites (libéralisme, républicanisme, entre autres).

La famille des classiques : un thème réactionnaire ?

La philosophie moderne de la famille a longtemps été perçue comme l'un des thèmes intellectuels privilégiés pour fonder une pensée de l'égalité, puisque les Lumières européennes refondent l'institution familiale en privilégiant le respect des droits individuels et l'autonomie des membres qui la forment. De ce point de vue, Locke et Kant auraient opposé à Grotius et Pufendorf la primauté du consentement entre époux, et du devoir des pères à l'égard des enfants, contre l'argument naturaliste hiérarchisant les statuts de mari, de femme et d'enfant. Mieux, la famille serait le lieu possible d'une émancipation citoyenne par l'éducation des « dispositions affectives » (p. 176) qui font passer du sentiment d'appartenance familiale au sentiment d'appartenance politique (Chapitre 9).

Cependant, plusieurs lectures contemporaines ont démystifié la famille moderne : loin d'être un lieu d'expression de l'autonomie, elle serait celui d'une profonde inégalité entre les sexes. C'est l'analyse donnée par C. Pateman dans *Le contrat sexuel* : en dépit d'une apparente égalisation dans les contrats sociaux, les auteurs auraient passé sous silence un contrat d'un autre genre, qui, à l'instant où il statue sur la norme matrimoniale, établit du même coup la domination de l'homme sur la femme.

Bien sûr, Rousseau est au cœur de cette relecture contemporaine de l'inégalité. En cause, une phrase tirée de l'*Émile*, régulièrement mise en avant comme preuve de l'antiféminisme du Genevois : « Une femme bel-esprit est le fléau de son mari, de ses enfants, de ses amis, de ses valets, de tout le monde ». G. Radica offre une double réponse, très approfondie, à l'interprétation de C. Pateman, grâce d'une part à la découverte d'un « grand récit des familles » (Chapitre 2, p. 41), et, d'autre part, à l'analyse des critères rousseauistes d'une vraie affinité entre époux (Chapitres 10 et 11). Le *Discours sur l'origine de l'inégalité*, dans lequel Rousseau décrit l'origine des communautés politiques, passe d'abord par l'installation des familles : avec la sédentarisation apparaît un monde familial, dans lequel se développent peu à peu des liens durables et, avec eux, de premières normes de justice, puisque ce sont alors les familles elles-mêmes qui organisent les relations entre leurs membres et répondent aux offenses. Or, ces « énergies spontanées » (p. 55) doivent être remplacées par l'instauration de lois politiques, dès l'instant où le développement de l'inégalité entre les familles devient trop puissant. L'instauration de la règle matrimoniale entre les époux est donc parfaitement consciente chez Rousseau dans ce récit des familles, et G. Radica l'identifie bien comme un « contrat sexuel » (p. 56). Ainsi ce chapitre ne remet pas en cause l'inégalité de ce contrat sexuel (qui renforce juridiquement la différence sexuelle dans le mariage), mais il permet d'affirmer que, contrairement à la lecture de C. Pateman, ce contrat demeure parfaitement conscient chez l'auteur.

Une brèche est ainsi ouverte par l'ouvrage de G. Radica, autorisant la réinterprétation des lectures ayant annoncé peut-être un peu tôt l'imposture d'une pensée égalitariste chez les classiques : c'est le cas pour l'auteur de l'*Esprit des lois* chez qui il devient possible de repenser la liberté des femmes au sein de ce que G. Radica appelle le « gouvernement domestique » (p. 131) dont le ressort serait une certaine « inclinaison aimante » (p. 136) qui « nourrit des relations douces » dans lesquelles se loge une véritable tranquillité pour les femmes qui les vivent, et que l'on peut identifier à un certain degré de liberté. D'autre part, tout comme les femmes, les enfants bénéficient de cette relecture des conditions réelles de l'égalité, puisque G. Radica soutient qu'il existe une pensée du *care* chez les auteurs classiques – Locke et Rousseau – pensée qui, une fois encore, impose un ensemble de sentiments d'attachement, en particulier dans le soin aux enfants (Chapitre 8).

La famille des classiques offre une réponse à plusieurs dimensions non seulement à une certaine tradition interprétative du libéralisme moderne, tradition qui transforme la pensée de l'autonomie des membres dans la cellule familiale en un

égoïsme simpliste ; mais l'ouvrage est également une réponse nuancée aux lectures féministes contemporaines, sans concession cependant sur les réelles dispositions inégalitaires de la famille chez les auteurs modernes. En dépit de la nature du texte – un recueil d'articles dont l'unité thématique dans les différentes parties est parfois délicate – cet ouvrage constitue un apport fondamental à la philosophie moderne de la famille dont nous restons les héritiers.

Publié dans laviedesidees.fr, le 14 octobre 2026.